



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°158/2022

Objet : Marché public de service d'assurance dommages aux biens et des risques annexes.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le marché public de service d'assurance dommages aux biens de la Ville de L'Isle-Adam est résilié à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant qu'une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée sur le profil d'acheteur de la Ville, sur son site internet et dans le Journal d'Annonces Légales Les Echos.

Considérant que le marché à conclure prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 avec possibilité de résiliation annuelle au 1^{er} janvier moyennant préavis.

Considérant qu'après analyse de la seule offre reçue, il a été décidé de retenir l'offre de GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, 60 boulevard Duhamel du Monceau CS 10609 - 45166 OLIVET CEDEX pour une prime annuelle de 46 770,64 €HT soit 51 248,68€ TTC.

DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché public de service d'assurance dommages aux biens, selon les modalités exposées ci-dessus, à la compagnie d'assurance GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, 60 boulevard Duhamel du Monceau CS 10609 - 45166 OLIVET CEDEX pour une prime annuelle de 46 770,64 €HT soit 51 248,68€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 16 décembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221216-158-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Mise en ligne le 19 décembre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr